

**Ville de Rumilly**

Hôtel de Ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 00
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

Nature : 6.1. Police Municipale
Arrêté n° 2022-204/T195
Nos réf. : CH/AF/ODP/CC

➤ Arrêté municipal

MODIFIANT LA CIRCULATION RUE DU
BOUCHET DU 13 JUIN AU 28 OCTOBRE
2022 A L'OCCASION DE TRAVAUX SUR
LE RESEAU ROUTIER

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU l'article R.411.8 du Code de la Route,

VU les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

CONSIDERANT la demande de la société SASSI BTP,

CONSIDERANT QUE la conception des lieux où se déroulent les travaux, nécessite une modification temporaire de la circulation,

ARRETE

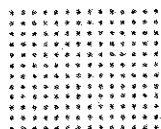
Article 1^{er} : Sont autorisés sur le domaine public, les travaux de réhabilitation de réseaux, de réfection d'éclairage public, reprise de bordures et de revêtement bitumineux, réalisés par les entreprises **SASSI BTP, SATP, EUROVIA, PORCHERON et AXIMUM, rue du Bouchet, entre le numéro 41 et l'avenue Franklin Roosevelt, du lundi 13 juin au vendredi 28 octobre 2022.**

Article 2 : Compte tenu de la conception des lieux et de l'implantation du chantier, la circulation des véhicules se fera en alternat, régulé par des feux tricolores, au lieu et pendant la période citée à l'article 1^{er}.

Article 3 : Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

Alinéa 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et maintenue en l'état par la société SASSI BTP.

Article 4 : Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.



Article 5 : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Monsieur le Chef du Centre Technique Départemental de RUMILLY,
- Direction des Services Techniques,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly,
- SASSI BTP,
- SATP,
- EUROVIA,
- PORCHERON,
- AXIMUM,
- La presse.

Le Maire,

Christian HEISON

